

Saint-Marc Jaumegarde

... autrement



A l'occasion de la réunion publique du 30 janvier, nous vous avons fait part de nos 7 premières propositions.

- > Baisser de **10 %** les impôts locaux
- > Ouvrir les **locaux communaux** à tous les Saint-Marçais : la mairie c'est notre maison commune
- > Identifier les **logements communaux** actuels (type, localisation, montant du loyer...) et diffuser sur le site de la mairie les logements vacants. **Clarifier leurs critères d'attribution** et constituer une commission consultative composée de Saint-Marçais élus
- > **Réduire le train de vie communal** en diminuant le budget "alimentation, réceptions, fêtes et cérémonies" pour le **réorienter vers des animations et fêtes au profit du plus grand nombre**
- > **Lancer une pétition** en vue d'un moratoire de tous les **travaux engagés par le maire**. Dès avril 2014, lancer une grande consultation des Saint-Marçais par voie de référendum local sur tous les projets structurants de la commune qui modifient de manière irréversible notre cadre de vie
- > Donner naissance à la **démocratie locale** à Saint-Marc en veillant à une réelle transparence de l'action communale, en favorisant la participation active de tous les Saint-Marçais à l'évolution de leur cadre de vie futur (élaboration de notre PLU en panne depuis 2 ans). Ouvrir ainsi la porte au dialogue et à l'échange par la pratique notamment du **référendum local**
- > Passer en revue les **bénéficiaires des subventions communales** (amicales, associations) et adapter leurs niveaux en fonction de leur intérêt pour les Saint-Marçais. Exiger un **bilan annuel d'activité** publié sur le site de la commune, permettant aux administrés que nous sommes de vérifier **comment est utilisé leur argent**.

Rejoignez-nous pour...
Saint-Marc-Jaumegarde autrement !

Patrick Markarian et son équipe
adresse mail : saint.marc.autrement@gmail.com

Nouveau !
Consultez notre site internet :
www.saint-marc-autrement.org

M. Régis Martin a été contraint par le juge à nous ouvrir la salle communale pour notre réunion du 30 janvier

- > Par lettre du 26 novembre 2013, nous avons sollicité de M. Régis Martin, **la mise à disposition de la salle des fêtes pour une réunion publique**, qui nous a été refusée au motif « *que la municipalité met à disposition la salle polyvalente uniquement pour des activités à caractère culturel ou associatif et le mariage des administrés et de leurs enfants* ».

La réunion a donc dû se tenir en plein air, le 7 décembre 2013, sur la place de la mairie en l'absence du Maire qui y avait été convié.

- > À défaut d'autres locaux susceptibles d'accueillir du public sur le territoire de la commune et compte tenu de la période hivernale, **nous avons réitéré par courrier du 31 décembre 2013**, notre demande de mise à disposition d'une salle.

Par lettre en date du 14 janvier 2014, **le Maire a rejeté de nouveau cette demande** au motif que : « *il me revient de déterminer dans quelles conditions les locaux communaux peuvent être utilisés. ... vous informer que je prêterai pour une soirée, la salle polyvalente, à titre gracieux, à tous les représentants des listes déposées en sous-préfecture en fonction des demandes et des disponibilités de la salle.* ».

- > **Nous avons saisi le Tribunal Administratif de Marseille** d'une requête en référé-liberté devant l'impossibilité de tenir des réunions publiques sachant que ces décisions portent gravement atteinte à une liberté fondamentale.

Par ordonnance du 22 janvier 2014, le juge des référés a ordonné au Maire de mettre à notre disposition la salle polyvalente pour la tenue de notre réunion du 30 janvier.

Proposition n°2:

Ouvrir les locaux communaux à tous les Saint-Marcais, la mairie c'est notre maison commune.

Lors de notre réunion, nous avons abordé le sujet des subventions versées par la commune aux associations (au total 28 310 €) et quelle ne fut pas notre surprise de découvrir que certaines n'avaient aucun lien avec Saint-Marc :

> **Associations à Peyrolles / Amicale Des Forestiers Sapeurs : 1 500 € en 2013**

Source : www.peyrolles-en-provence.fr/associations.html

> **Association Aviation Sans Frontières - Sud-Est : 2 500 € en 2013**

Source : www.asf-fr.org

> **Association « 105 » NORATLAS PROVENCE : 3 000 € en 2013**

Source : <http://ndp2004.free.fr>

> **Amicale des Pompiers du Ciel : 1 500 € en 2013**

Source : www.pompiersduciel.fr/lamicale

> **ASSOCIATION MIMI ANTSIRABE! : 6 000 € en 2013**

Source : www.ville-laroquedantheron.fr

51 % de ces subventions sont donc versées à des associations sans lien avec notre commune !

Proposition n°7:

Passer en revue les bénéficiaires des subventions communales.
Exiger un bilan annuel d'activité.

Depuis quelques semaines M. Martin accélère des travaux colossaux qui vont modifier de manière irréversible notre cadre de vie sans information sérieuse et sans concertation avec la population !

Au total plus de 16 millions d'€ TTC de dépenses publiques sont programmées.

Dès 2014 sont prévues : une **halle des sports de 550 m² à 2 340 000 € TTC** (avec skate-parc...), **l'extension du cimetière** de 2 250m² à 5 600m² pour un montant de **1 920 000 €**, un **rond-point** à l'intersection du chemin des savoyards et de la RD10 pour **1 320 000 €**, le prolongement de **l'assainissement collectif** entre la maison de retraite de Collongue et la Mairie à **876 000€** pour y raccorder **50 logements sociaux communaux** dont la construction est programmée à compter de 2015 en contre-bas de la Mairie (impasse de la Fondrière), la création d'un **centre de supervision urbaine** chargé de la visualisation des images de 30 caméras de vidéosurveillance, pour **420 000€TTC**...

Ces travaux d'aménagement et ces équipements déterminent des choix d'urbanisme contraignants alors que **le Plan Local d'Urbanisme (PLU) n'est pas adopté !** Passés en force par notre maire par un contrat pluriannuel du 23 décembre 2013 avec la CPA pour plus de 11 millions €.

Proposition n°5:

Lancer une pétition pour le moratoire des travaux.

Extrait de la convention signée le 23/12/13 entre la CPA et M. Régis Martin pour plus de 11 millions d'euros !



Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement

Entre

La Communauté du Pays d'Aix, représentée par son Président, Madame Maryse Joissains Masini, dûment habilitée à signer le présent Contrat par délibération du Conseil Communautaire n°2013 A. 241... en date du 19 Décembre 2013

Et

La Commune de Saint Marc Jaumegarde représentée par son maire, Régis MARTIN dûment habilité à signer le présent Contrat par délibération du Conseil Municipal n° 21 en date du 12 décembre 2013

Désignée ci après par « la Commune »

LE CONTEXTE COMMUNAL

Conformément au P.A.D.D. approuvé par la commune de Saint Marc Jaumegarde, qui vise le respect des objectifs et principes énoncés à l'article 110 du code de l'urbanisme ; la commune s'est engagée à poursuivre dans les années à venir une politique d'investissements structurants destinée à :

Article 1^{er} – La présente convention a pour objet de définir les conditions et les modalités de financement, par la CPA et la commune Saint Marc Jaumegarde, de projets d'investissement dont l'exposé figure ci-après :

- La sécurité et le confort des administrés qui empruntent les voies communales
- La construction de logements communaux permettant de favoriser la mixité sociale
- Le renforcement des équipements sportifs

III. DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 3 – Pour le financement de ce contrat, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix consacra un crédit maximal de 4 696 953 € correspondant à 50% du montant hors taxes de la part des investissements restants à la charge de la commune (déduction faite des aides financières obtenues auprès des autres partenaires), réparti sur 5 ans suivant le tableau annexe et qui fera l'objet d'une AP déclinée en CP annuels (cf annexe).

Article 6 – Le délai imparti à la commune de Saint Marc Jaumegarde pour démarrer les opérations citées dans le présent contrat est fixé à 5 ans, sous peine de caducité. Si à échéance du présent contrat une ou plusieurs opérations ne sont pas terminées, le dernier versement de la CPA interviendra au plus tard 2 ans après le terme du contrat.

IV. DUREE DU CONTRAT

Article 9 – Le présent contrat est conclu pour 5 ans et prend effet à compter de la date de signature des deux parties et après retour du contrôle de légalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents.

Maryse JOISSAINS MASINI

23 DEC. 2013

Logements sociaux:
3,7 millions d'€ TTC !

Nom	Période					Coût Opération (€ HT)	Investitions espérées	€ HT
	2014	2015	2016	2017	2018			
VORRE ET AMENAGEMENT URBAIN						1 850 000,00		
opérations								
Chemin des Vieilles	200 000,00					200 000,00	50	100 000,00
Recherche de l'Autre	150 000,00					150 000,00	50	75 000,00
Chemin de l'Autre	200 000,00					200 000,00	50	100 000,00
Chemin de l'Autre	150 000,00					150 000,00	50	75 000,00
Chemin de l'Autre	150 000,00					150 000,00	50	75 000,00
Chemin des Savoyards	200 000,00					200 000,00	50	100 000,00
Chemin des Savoyards	200 000,00					200 000,00	50	100 000,00
Chemin de l'Autre	80 000,00					80 000,00	50	40 000,00
Chemin de l'Autre	50 000,00					50 000,00	50	25 000,00
Chemin de l'Autre	100 000,00					100 000,00	50	50 000,00
Opérations recurrentes			300 000,00			300 000,00	50	150 000,00
Opérations recurrentes				300 000,00		300 000,00	50	150 000,00
LOGEMENTS COMMUNAUX						3 150 000,00		1 575 000,00
Construction de logements sociaux	150 000,00	2 600 000,00	1 600 000,00			3 150 000,00	50	1 575 000,00
EQUIPEMENTS SPORTIFS						200 000,00		100 000,00
Equipement sportif	50 000,00					50 000,00	50	25 000,00
Cours de tennis		150 000,00				150 000,00	50	75 000,00
Site municipal				100 000,00		100 000,00	50	50 000,00
AMENAGEMENTS PAYSAGERS						400 000,00		200 000,00
Site de la mairie	50 000,00	150 000,00	200 000,00			400 000,00	50	200 000,00
BATIMENTS COMMUNAUX						200 000,00		100 000,00
Modernisation de la crèche		200 000,00				200 000,00	50	100 000,00
EAU / ASSAINISSEMENT						2 523 966,00		1 261 983,00
opérations eau								
opérations eau	50 000,00					50 000,00	50	25 000,00
opérations eau	60 000,00					60 000,00	50	30 000,00
opérations eau		300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	1 200 000,00	50	600 000,00
opérations assainissement								
opérations assainissement	243 966,00					243 966,00	50	121 983,00
opérations assainissement		400 000,00				400 000,00	50	200 000,00
opérations assainissement		150 000,00				150 000,00	50	75 000,00
opérations assainissement			50 000,00			50 000,00	50	25 000,00
opérations assainissement				200 000,00	200 000,00	400 000,00	50	200 000,00
ECLAIRAGE PUBLIC / RESEAUX						596 000,00		298 000,00
opérations éclairage	350 000,00					350 000,00	50	175 000,00
opérations éclairage	50 000,00					50 000,00	50	25 000,00
opérations éclairage	50 000,00					50 000,00	50	25 000,00
opérations éclairage		50 000,00				50 000,00	50	25 000,00
opérations éclairage			50 000,00			50 000,00	50	25 000,00
ACCESSIBILITE EPD						300 000,00		150 000,00
opérations accessibilité		150 000,00	150 000,00			300 000,00	50	150 000,00
TOTAL	1 400 000,00	3 119 000,00	2 100 000,00	1 300 000,00	600 000,00	8 519 000,00		4 259 500,00

Ces 11 millions d'€
de dépenses restent
financés en totalité
par nos impôts !